

**Assemblée générale**

Distr. générale
6 juillet 2006
Français
Original : anglais/espagnol/français

Soixante et unième session
Point 92 de la liste préliminaire*
Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée

Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues de gouvernements	2
Algérie	2
Bolivie	4
Émirats arabes unis	4
Maroc	5

* A/61/50 et Corr.1



I. Introduction

1. Le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/94, intitulée « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée », dans laquelle, entre autres dispositions, elle a invité tous les États de la région de la Méditerranée qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer à tous les instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération issus de négociations multilatérales, créant ainsi les conditions nécessaires au renforcement de la paix et de la coopération dans la région, et encouragé tous les États de la région à favoriser l'instauration des conditions nécessaires au renforcement des mesures de confiance mutuelle en faisant prévaloir la franchise et la transparence authentiques à l'égard de toutes les questions militaires, en participant en particulier au système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires et en communiquant des données et informations exactes au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée a également encouragé les pays méditerranéens à renforcer davantage leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations en tenant compte des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, dans la lutte contre la criminalité internationale et les transferts illicites d'armes et contre la production, la consommation et le commerce illicites de drogues, qui mettent gravement en danger la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, et partant, l'amélioration de la situation politique, économique et sociale actuelle, et qui compromettent les relations amicales entre États, font obstacle au développement de la coopération internationale et aboutissent à la négation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à la destruction des assises démocratiques d'une société pluraliste. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur les moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Le présent rapport, qui est établi sur la base des informations reçues des États Membres, fait suite à cette requête.

2. À cet égard, une note verbale datée du 28 février 2006 a été adressée à tous les États Membres, les invitant à exprimer leurs vues sur le sujet. À ce jour, les Gouvernements de l'Algérie, de la Bolivie, des Émirats arabes unis et du Maroc ont répondu à l'appel et leurs communications sont reproduites au chapitre II ci-dessous. Les réponses reçues ultérieurement seront publiées dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues de gouvernements

Algérie

[Original : français]
[25 mai 2006]

L'Algérie considère que la problématique de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée requiert une stratégie collective qui soit fondée sur une approche de partenariat et de coopération dans un cadre euroméditerranéen favorisant l'apport de toute initiative destinée à faire de la région une zone de paix, de stabilité et de prospérité durables.

Basée sur des relations de confiance et de bon voisinage, la consécration de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée doit traduire le respect par les États de la région des principes de la souveraineté des États, de leur indépendance et de leur intégrité territoriale et du droit des peuples de la région à l'autodétermination. Elle implique une adhésion totale, comme le souligne la résolution, aux principes de la non-ingérence, la non-intervention, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, conformément à la Charte des Nations Unies.

L'Algérie, qui accueille avec intérêt toutes les initiatives susceptibles de promouvoir la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée, aspire à contribuer positivement aux efforts visant à l'instauration d'une stabilité et d'une prospérité durables dans la région. Elle prend part de manière régulière et active aux différents cadres de dialogue institués dans la région, tels que notamment le Processus de Barcelone, le Forum méditerranéen, le Dialogue des 5+5, la coopération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Dans le cadre euroméditerranéen, l'Algérie conçoit le dialogue entamé depuis plus de deux ans en matière de politique européenne de sécurité et de défense comme un forum supplémentaire de concertation pour une meilleure prise en charge des préoccupations de la région et pour le renforcement de la coopération en matière de sécurité. Convaincue que la sécurité de la région de la Méditerranée n'est pas séparable de celle de l'Europe, l'Algérie estime que ce dialogue doit intégrer la dimension sécuritaire et les préoccupations légitimes soulevées par les pays de la rive sud de la Méditerranée.

L'Algérie apporte également une contribution dans le cadre du Dialogue des 5+5, tant au sein des réunions des ministres de l'intérieur qu'au sein des réunions des ministres de la défense. Ce cadre traduit également la prise de conscience des pays membres quant à l'ampleur des enjeux de paix et de sécurité de la région dont le traitement nécessite une approche globale et solidaire. Dans ce contexte, la dernière réunion ministérielle, tenue à Alger le 12 décembre 2005, a permis d'adopter des mesures concrètes de coopération en matière de surveillance maritime et dans les domaines aérien et terrestre, portant principalement sur l'intervention en cas de catastrophe naturelle.

Dans le cadre du Dialogue méditerranéen de l'OTAN, l'Algérie œuvre, depuis son adhésion au Dialogue en mars 2000, à la promotion d'un dialogue serein et constructif pour la consolidation de la paix et de la sécurité collective en Méditerranée. Elle plaide notamment en faveur d'un équilibre entre le volet politique et le volet opérationnel. De même, le statut de membre associé de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, accordé à l'Algérie lors de la session de printemps de l'Assemblée, tenue du 27 au 31 mai 2005 à Ljubljana, lui permettra de participer de manière plus active aux activités des commissions et sous-commissions de l'Assemblée.

Au titre du dialogue politique, l'Algérie a participé aux réunions tenues respectivement par les ministres des affaires étrangères à Bruxelles, en décembre 2004, par les ministres de la défense à Taormine (Sicile), en janvier 2006, et par les chefs des états-majors, à Bruxelles, en mai 2006.

Dans le cadre du processus de coopération avec l'OSCE, l'action de l'Algérie est également guidée par le principe fondamental de l'indivisibilité de la sécurité dans la région de la Méditerranée et en Europe. Le dialogue politique entre l'OSCE et les pays méditerranéens a lieu notamment dans le cadre du Conseil permanent de Vienne, par l'intermédiaire du Groupe de contact avec les pays méditerranéens partenaires pour la coopération, dans le but de faciliter les échanges d'informations d'intérêt commun et de proposer de nouvelles relations de coopération.

L'Algérie plaide au sein des pays méditerranéens partenaires pour la coopération en faveur de l'élaboration de réponses communes aux risques et défis auxquels sont confrontés les pays de la région dans les domaines tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic et le commerce illicite des armes, le racisme, la xénophobie, la migration et les disparités économiques.

L'Algérie accorde également une importance particulière aux efforts de désarmement au niveau régional en tant qu'étape devant contribuer à la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet poursuivi dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. À ce titre, il convient de rappeler que l'Algérie est partie à l'ensemble des instruments juridiques internationaux et régionaux de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. De même, elle participe activement à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Dans le cadre de ces efforts, une conférence régionale pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action par les États arabes s'est tenue à Alger en avril 2005.

Bolivie

[Original : espagnol]
[17 avril 2006]

Dans la résolution 60/94 qu'elle a adoptée le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a réaffirmé que c'est aux pays méditerranéens qu'il incombe au premier chef de renforcer et de promouvoir la paix, la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée.

La Bolivie estime que, en ce sens qu'elle garantit la paix et la sécurité internationales, l'instauration d'un climat de sécurité et de coopération dans n'importe quelle région du monde aura des retombées bénéfiques pour tous les peuples, a fortiori une région qui est confrontée au problème de la criminalité internationale sous diverses formes.

La Bolivie appuie tous les efforts visant à assurer la stabilité et le développement pour l'ensemble de la communauté internationale.

Émirats arabes unis

[Original : anglais]
[14 juin 2006]

L'importance que revêt le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée a été mise en exergue dans les domaines suivants :

- Lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations;
- Lutte contre la criminalité internationale organisée;
- Prévention du trafic d'armes;
- Lutte contre les drogues.

Maroc

[Original : français]
[19 juin 2006]

Le Maroc a toujours considéré que la paix, la stabilité et la sécurité dans la région de la Méditerranée doivent représenter des objectifs stratégiques à réaliser et constituer un bien commun à promouvoir et à renforcer.

En effet, la région de la Méditerranée fait face à des défis à la sécurité aussi multiples que diversifiés. La région de la Méditerranée est ainsi touchée de plein fouet – outre les conflits conventionnels, souvent chroniques, ouverts ou latents et l'amplification de certains phénomènes sociaux globaux – par de nouvelles menaces diffuses et violentes, telles que le terrorisme. Certes, ces défis à la sécurité ne sont pas spécifiques à la région mais, conjugués à d'autres facteurs, ils s'y exacerbent et y prennent une grande ampleur.

Les écarts de développement, en particulier entre une Europe intégrée et prospère et un flanc sud en développement et sujet à une démographie galopante renforcent l'acuité des problèmes socioéconomiques entre les deux rives. Les disparités économiques existant de part et d'autre de la Méditerranée sont particulièrement éloquentes : si, en moyenne, le revenu annuel par habitant est de 20 000 dollars dans les pays de l'Union européenne, il est seulement de 2 000 dollars dans les pays du Maghreb et du Proche-Orient. Ce fossé économique Nord-Sud dans la région de la Méditerranée entraîne l'apparition et l'accentuation de certains phénomènes préoccupants comme les trafics illicites et la migration clandestine, ce qui attise les tensions dans les sous-régions méditerranéennes.

Face à l'ampleur et à la complexité du phénomène de la migration, le Maroc, pays d'origine, de transit et d'installation, plaide pour un traitement global de la question, reconnaissant la responsabilité collective des parties concernées. C'est dans cet esprit qu'il organise la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, qui se tiendra à Rabat les 10 et 11 juillet 2006, jetant ainsi les bases d'une concertation régionale autour des problématiques de la migration et du développement.

Le Maroc, qui coopère au niveau régional tant qu'international dans la lutte contre le terrorisme, se félicite de l'adoption du code de conduite euroméditerranéen en matière de lutte contre le terrorisme par les pays du partenariat euroméditerranéen, lors du Sommet tenu à Barcelone les 27 et 28 novembre 2005.

À cet égard, le Maroc estime que la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient représenterait non seulement une réponse adéquate aux préoccupations en matière de sécurité des pays de cette région mais, également, un pas en avant vers un désarmement général et complet.

Le terrorisme international a acquis indubitablement une dimension globale. La région de la Méditerranée n'a pas été épargnée par ce phénomène, comme en témoignent les attentats à Djerba, Casablanca, Istanbul et Madrid. La lutte contre cette menace diffuse et imprévisible qui a défié l'ordre mondial exige des efforts conjugués, grâce à une approche globale et concertée, pour en supprimer totalement les causes et les diverses manifestations.

L'absence de progrès en matière de désarmement aux niveaux international et régional, conjuguée au refus de certains pays d'adhérer à des conventions multilatérales de non-prolifération, est de nature à altérer le climat de confiance et à renforcer la course aux armements dans la région.

De plus, la persistance de crises ayant acquis un caractère quasi chronique (Balkans, Moyen-Orient) n'est pas sans conséquences sur la sécurité dans la région. À cet égard, le conflit du Moyen-Orient connaît un enlèvement croissant, malgré les initiatives de la communauté internationale et les efforts de médiation. Ce conflit marque une blessure grave de l'identité méditerranéenne et constitue une poudrière menaçant la stabilité de la région de la Méditerranée.

D'autres défis d'ordre écologique, tels que la pénurie d'eau et le stress hydrique dans de nombreuses parties de la région de la Méditerranée, pourraient exacerber les tensions dans la région.

Face à la multiplication des défis à la paix et à la sécurité dans la région de la Méditerranée et conscient des bénéfices qu'autorise la conduite d'une politique d'ouverture marquée par le dialogue, la gestion concertée des questions régionales et la solidarité active, le Maroc a contribué, depuis la fin des années 80, à un certain nombre d'activités visant à l'instauration d'une véritable coopération entre les deux rives de la Méditerranée.

Dans ce contexte, la coopération du Maroc avec les pays méditerranéens se caractérise par une singularité positive, puisque le Royaume du Maroc fut précurseur ou initiateur d'un certain nombre d'activités visant à la restructuration de l'espace stratégique méditerranéen et au renforcement du dialogue et de la coopération entre les deux rives. Ainsi, le Maroc a toujours œuvré à l'enrichissement du cadre conceptuel des relations euroméditerranéennes, l'adaptation de leurs mécanismes institutionnels et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des structures régionales de concertation et de coopération en Méditerranée.

C'est le cas notamment du Partenariat euroméditerranéen (Processus de Barcelone) qui constitue l'initiative la plus globale et la plus multidimensionnelle dans la mesure où elle aborde la question de la sécurité dans la région de la Méditerranée dans ses différentes dimensions économique, politique, culturelle et sociale.

Ce cadre régional est conforté par des relations bilatérales, entre le Maroc et l'Union européenne (UE), riches et diversifiées. En effet, le caractère ancien, dense, fort et multidimensionnel des rapports maroco-européens a amené les deux parties à insérer leurs relations dans le cadre du « statut avancé » demandé par le Maroc et qui est en parfaite convergence avec la nouvelle politique de voisinage engagée par l'Union européenne.

Le Forum méditerranéen, le Dialogue des 5+5 et le partenariat avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) constituent un enrichissement et un complément utile et pertinent au partenariat euroméditerranéen.

Le Dialogue méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), auquel le Maroc participe depuis son lancement en 1994, constitue un cadre important de concertation politique, un outil adéquat de coopération pratique et un vecteur essentiel d'échange d'informations. Le Maroc contribue, d'ailleurs, à la stabilisation des Balkans aux côtés de l'OTAN, dans le cadre des opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et de l'équipe interarmées multinationale de coopération civilo-militaire (IFOR/SFOR), et de l'Union européenne, dans le cadre de l'opération ALTHEA, opérations auxquelles le Royaume du Maroc prend part conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le cadre sa coopération avec l'OTAN, le Maroc participe également à l'opération Active Endeavour et a été aussi le premier pays sud-méditerranéen à accueillir une réunion entre le Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN et les sept pays membres du Dialogue méditerranéen, les 6 et 7 avril 2006, à Rabat.

Il ressort de la profusion des mécanismes de concertation et de consultation mis en place pour instaurer une coopération dans le domaine de la sécurité dans la région de la Méditerranée une véritable convergence de finalité, qui devrait être accompagnée par une optimisation des ressources et des moyens. En effet, si l'existence de telles structures constitue une contribution positive à la sécurité, il convient de coordonner leurs activités afin d'éviter les doubles emplois et d'instaurer des effets de synergie à même de renforcer la stabilité de la Méditerranée.

De plus, l'instauration d'un ordre régional méditerranéen fondé sur un véritable partenariat équilibré passe par une amélioration du sentiment d'appropriation des pays de la rive sud dans ces différentes structures et initiatives.

De même, le Maroc a toujours estimé que l'indivisibilité de la sécurité rendait nécessaire l'adoption d'une approche globale et concertée à même d'assurer la paix et la sécurité dans la région et d'en faire un espace de prospérité pour tous, fondé sur une coopération agissante et une responsabilité partagée entre l'Europe et les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Le concept d'indivisibilité de la sécurité rend aujourd'hui nécessaire l'élargissement du cercle de la solidarité euroméditerranéenne à d'autres régions voisines, le continent africain en particulier.

Le Royaume du Maroc considère que la réduction du fossé en matière de développement socioéconomique et l'établissement de mesures de confiance entre les pays de la région devraient catalyser l'apparition d'un ordre régional stable et prospère évoluant d'une sécurité fondée sur le seul concept de vigilance vers une véritable sécurité intégrée, au bénéfice de tous les peuples de la région.

Il n'en demeure pas moins que seule une volonté politique affirmée des États de la région pourrait permettre de dépasser le stéréotype de la région de la Méditerranée comme « arc de crise » et de rétablir sa vocation initiale de zone de paix et d'échanges économiques, humains et culturels.